



## **Réunion de réflexion sur les orientations de la CRA**

(Le lundi 15 octobre 2016 à Hennebont à 18H00)

Présents :

- Joël LE DIOURON, Responsable de la CRA
- Patrick EVENO, membre du C.D.L. et de la CRA
- Jean-Luc POTDEVIN, membre du C.D.L. et de la CRA
- François DESMORTIER, membre du C.D.L. et de la CRA
- Renan THEPAUT, Président L.B.T.T.

Excusés :

- Jacques SORIEUX, Secrétaire Général
- Isabelle CHAZERAULT, Secrétaire administrative

### **Améliorer la connaissance partagée des Juges-arbitres et Arbitres en activité**

Le constat est partagé que l'actualisation de listes de juges-arbitres et des arbitres en activité est nécessaire pour convoquer sur les épreuves organisées au sein de la ligue, mais également pour envisager les besoins réels de formation.

Diverses listes existent, telles que dans SPID et au sein des comités, mais il est nécessaire de créer une base commune qui sera alors à disposition de Isabelle CHAZERAULT à la Ligue et sera diffusée à l'ensemble des comités (CDA).

Le critère retenu, dans un premier temps, pour dire qu'un arbitre ou juge-arbitre est en activité est qu'il a fait au moins une vacation pour la saison 2015-2016 ou pour la saison en cours.

Il va de soi que cette liste est évolutive et devra être actualisée.

Il nous paraît naturel de s'appuyer sur les CDA pour établir cette liste au sein de leur comité.

### **Suivi des vacations à effectuer pour les clubs ayant des équipes engagées dans les championnats régionaux et nationaux.**

Les clubs ayant des équipes en nationale et en régionales ont des obligations concernant les vacations en arbitrages et juge-arbitrages.

Ainsi en nationale, un juge-arbitre est ainsi désigné nommément pour une équipe.

La ligue de Bretagne a adopté des dispositions pour comptabiliser des vacations d'arbitrages et juge-arbitrage de compétitions en individuels, sans qu'une liste des dispositions en cours et validée par la ligue ne soit publiée et ni connue précisément de tous les responsables des clubs concernés;

Pour y remédier, nous allons établir la liste des modalités en pratique dans la ligue, puis la transmettre aux clubs.

Une réflexion sur le respect de ces obligations et les conséquences des défaillances relatives à ces obligations est à approfondir. Une incitation à se mettre en conformité paraît souhaitable, en appui et en concertation avec les CDA

Des amendes seront appliquées aux clubs fautifs, les modalités précises restent à fixer. Ces amendes ne sont pas une fin en soi.

L'accompagnement des clubs visant à favoriser le respect des obligations est à renforcer (une session de formation JA1 est actuellement programmée en première phase, quid d'une proposition au début de la deuxième phase, en particulier pour les clubs qui accèdent à la régionale).

## **Désignation des J.A. à la Ligue pour les épreuves régionales et nationales.**

Il est souhaitable pour la ligue de connaître dans les meilleurs délais le J.A. désigné pour les épreuves régionales et nationales. Le JA établit son équipe.

Pour le championnat par équipes, la Ligue assure les convocations des épreuves nationales et les CDA celles des épreuves régionales.

Les désignations régionales individuelles sont réalisées par les CDA en concertation avec le CRA.

Lors des compétitions régionales du critérium fédéral se déroulant dans chaque département, il est nécessaire que les pratiques soient harmonisées pour améliorer la qualité et la crédibilité de l'épreuve (méthodes communes aux JA2-JA3), les résultats sont enregistrés par des JA sous SPIDD.

## **Les convocations des arbitres pour les épreuves nationales et les championnats de Bretagne.**

Faire appel dans la mesure du possible aux arbitres nationaux.

Communiquer très rapidement en fin de saison les dates des épreuves nationales prévues sur la Ligue de Bretagne afin que les arbitres nationaux ne s'inscrivent pas sur d'autres épreuves et privilégient la ligue..

Il paraît judicieux de favoriser un arbitrage de proximité lorsqu'une épreuve est organisée sur un comité. Ainsi par exemple, 50% minimum de l'arbitrage est assuré par le département qui accueille l'épreuve.

## **Formation initiale, Formation continue, Sensibilisation**

La formation initiale est nécessaire et la pratique déjà bien en place pour les JA et les arbitres.

La formation continue, l'accompagnement des JA en activité reste à penser et à organiser.

Le recours à l'informatique se développe (SPID, GIRPE), des soutiens techniques seront utiles mais aussi l'accompagnement au changement à travers l'entraide et du soutien.

Le développement de l'arbitrage passe aussi par la détection et la sensibilisation, en particulier à l'initiative des clubs. Il y a une attente d'un module de sensibilisation qui reste à fixer. Un Canevas pour assurer des initiations (sensibilisation) sur l'arbitrage va être proposé, pour les clubs demandeurs sans que cette information ou formation ne soit diplômante?.

## **Point de réflexion avec les CDA sur :**

- L'arbitrage à domicile dans les clubs (établir un état des lieux dans chaque Comité)
- Les double-arbitrages des rencontres dans les clubs (établir un état des lieux dans chaque Comité)
- Réfléchir à la procédure à mettre en place suite aux éventuelles mauvaises interprétations des JA sur les juge-arbitrages du championnat par équipes décelés par la CSR, ceci dans un but pédagogique.

## **Composition de la CRA :**

Joël LE DIOURON : Responsable

Patrick EVENO, Jean-Luc POTDEVIN, François DESMORTIERS Membres du CDL

Jonathan LE GOFF, CDA 29

Jacky BLOT, CDA 22

Pierre SALAÛN, responsable de la formation des arbitres

Autres personnes pressenties par le responsable de la CRA.

## **Prochaine date prévue pour la réunion de la CRA :**

Le samedi 19 novembre 2016 à la MDS à Ploufragan à 9H30.

**Joël LE DIOURON**

Responsable CRA